



Prix Coupe-papierasse d'or 2022

Prix Coupe-papierasse d'or 2022

Lauréat : Alberta



Mobilité de la main-d'œuvre

Lauréat : le gouvernement de l'Alberta (par l'entremise de l'honorable Jason Kenney, premier ministre de l'Alberta; l'honorable Tyler Shandro, ministre du Travail et M^{me} Tanya Fir, ministre adjointe, Allègement réglementaire)

Le gouvernement de l'Alberta a reçu un prix Coupe-papierasse d'or pour le *projet de loi 49 sur la mobilité de la main-d'œuvre*, qui facilite la reconnaissance des qualifications de professionnels formés ailleurs au pays. La loi s'applique à plus de 100 métiers réglementés : optométristes, assistants dentaires, pharmaciens, pompiers, vétérinaires, travailleurs sociaux, comptables, ingénieurs, etc. Ces professionnels peuvent maintenant travailler en Alberta sans devoir passer des examens supplémentaires, refaire des études ou obtenir de nouvelles certifications.

L'Alberta est également la première province au pays à adopter une loi établissant un délai (soit de 20 jours) pour que les organismes, tels que l'Ordre des infirmières et infirmiers, approuvent les qualifications des professionnels formés ailleurs au pays. Cette loi permet de réduire le nombre de documents que les demandeurs doivent soumettre pour approbation. Elle permet aux infirmiers autorisés, aux pharmaciens, aux assistants dentaires et aux sages-femmes formés ailleurs au pays de commencer à travailler en Alberta plus facilement, sans toutefois réduire les normes pour la province. Elle est donc avantageuse tant pour les professionnels que pour la population.



LAURÉAT
Provincial

Prix Coupe-paperasse d'or 2022

Lauréat : Nouvelle-Écosse



Libérer les médecins

Lauréat : le gouvernement de la Nouvelle-Écosse

La Nouvelle-Écosse a reçu ce prix pour l'initiative *Reducing Physician Administrative Burden*, qui a prévu, dès sa mise en place, l'envoi d'un sondage aux médecins pour évaluer leur fardeau administratif global et quantifier la paperasserie inutile (dédoublément des formalités, procédures dépassées, etc.).

En travaillant en collaboration avec les médecins, le Bureau de l'efficacité de la réglementation et des services (Office of Regulatory Affairs and Service Effectiveness) de la province a déterminé que 38 % des tâches administratives effectuées par les médecins sont superflues, ce qui correspond à plus de 500 000 heures par année. Ce chiffre équivaut à 1,5 million de consultations de patients par année. Il n'est pas surprenant que les médecins aient déclaré que la paperasserie rend leur emploi moins agréable et fait partie des causes d'épuisement professionnel au sein de leur profession

La Nouvelle-Écosse se base maintenant sur ces renseignements pour améliorer son système de santé. Le travail accompli jusqu'ici comprend la suppression des limites imposées aux médecins exerçant dans des zones de santé et la simplification d'un formulaire qu'ils doivent remplir pour qu'un patient ait accès à l'assistance sociale.



LAURÉAT
Provincial

Prix Coupe-paperasse d'or 2022

Mention honorable : Québec

Mention
honorable



Projet de loi annuel sur la réduction de la paperasserie

Mention honorable : le gouvernement du Québec (par l'entremise de M^{me} Lucie Lecours, ministre déléguée à l'Économie et M. Youri Chassin, député de Saint-Jérôme et adjoint parlementaire du ministre de l'Économie et de l'Innovation [volet allègement réglementaire])

Le gouvernement du Québec a reçu une mention honorable pour souligner ses efforts importants. Son engagement a été démontré notamment par le dépôt et l'adoption du projet de loi n°103, Loi modifiant diverses dispositions législatives *principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif*, ainsi que par l'engagement formel d'en soumettre un annuellement.

Le gouvernement du Québec a fait d'importants efforts dans le passé pour réduire la paperasserie des PME, mais il n'était jamais allé aussi loin en déposant un projet de loi spécifique pour accélérer son action. Avec un projet de loi déposé annuellement, les propriétaires de PME pourront soumettre leurs propositions et voir la paperasse diminuer. Voilà une nouvelle étape franchie pour réduire encore plus la paperasserie et redonner du temps à nos entrepreneurs.

